

# LA GARZETTE

*Numéro spécial N°3 (automne 2011)*

*L'exploitation des salines  
entre Les Moutiers et Bourgneuf  
Au début de l'apogée économique de  
la Baye de Bretagne  
(seconde moitié du XVe siècle)*

*Synthèse par Jean-Pierre Rivron  
à partir de travaux de Julien Briand*



## **Avertissement**

*Le présent article est une synthèse de travaux effectués par Julien Briand.*

*Il est une contribution à la démarche plus générale « identité du Pays de Retz » menée par la Société des Historiens du Pays de Retz. Le sel est bien sûr un élément capital de l'identité du Pays de Retz, et ce depuis des siècles. La synthèse présentée montre les tenants et aboutissants de l'exploitation des marais salants au XV<sup>e</sup> siècle au travers de l'exemple des salines de la famille Blanchet situées entre les Moutiers et Bourgneuf. Il est instructif de rappeler les pratiques d'exploitation des salines il y a plus de 5 siècles alors qu'après une longue décadence viennent d'être restaurés et remis en service récemment plusieurs marais salants sur notre côte des Moutiers à Bourgneuf.*

*Aux lecteurs intéressés par plus de détails, nous conseillons de se reporter aux publications originales de Julien Briand qui sont consultables à la Maison de l'Histoire de la Société des Historiens du Pays de Retz. La présente synthèse donne les pages de référence dans les études de Julien Briand.*

Ce numéro spécial est diffusé gratuitement aux membres de l'Association Patrimoine Marche de Bretagne Marais Breton des Moutiers en Retz. Hors Association, il est diffusé gratuitement sous forme électronique sur demande et moyennant 8 euros sous forme papier et par courrier. Toutes les remarques de lecteurs sur ce texte sont les bienvenues ([rivron.jeanpierre@wanadoo.fr](mailto:rivron.jeanpierre@wanadoo.fr)).

## **LA FAMILLE BLANCHET ET SES SALINES**

### **La famille Blanchet au XV<sup>e</sup>me siècle**

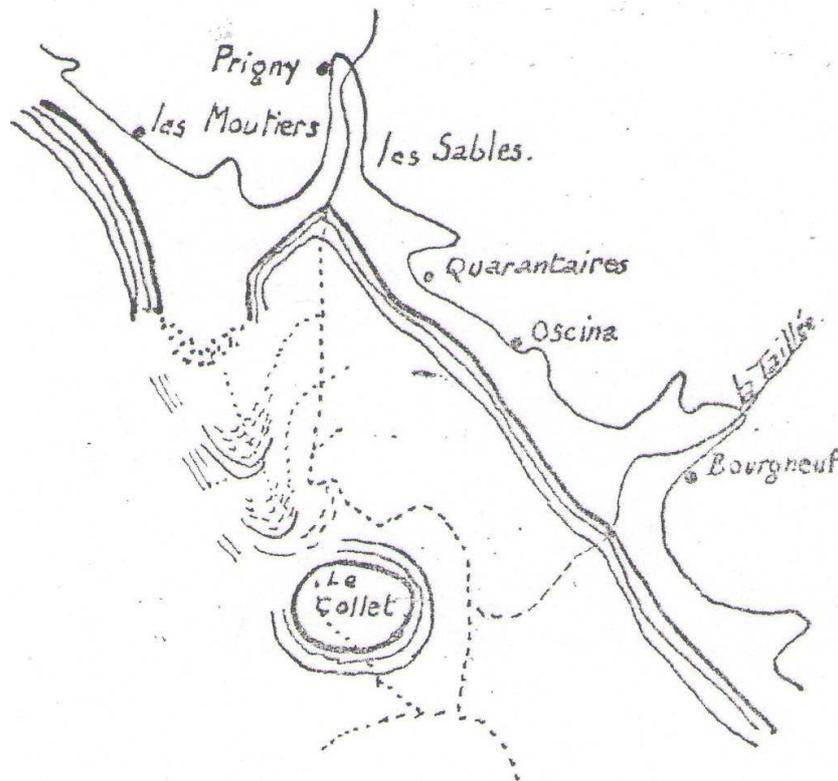
*Les archives de la famille Blanchet datant de 1463 à 1512 ont fait l'objet d'un mémoire de maîtrise d'histoire médiévale rédigé par Julien Briand en 1998 à l'Université de Nantes(P), ainsi que d'un article par le même auteur dans le livre « Le sel de la Baie (SB) » sous la direction de JC Hocquet et JL Sarazin (Presses Universitaires de Rennes). Les archives sont conservées aux archives Départementales de Loire-Atlantique. Ces archives représentent le seul bilan d'exploitation privé connu concernant les marais salants de cette époque. Les documents couvrent la période 1463 à 1512, mais les 2/3 des documents portent sur la période 1463/1479, période qui concerne Robert Blanchet (P48) qui décéda en 1484. Les autres documents sont associés à sa femme Jeanne Lesnier jusqu'à son décès en 1492, puis à partir de cette date à Pierre Blanchet, leur fils.*

*La famille Blanchet était une famille de marchands qui s'orienta vers les carrières judiciaires à Nantes à partir du milieu du XV<sup>e</sup>me. Cette famille possédait de nombreuses salines à cette époque dans le marais breton entre l'étier du Dain et Moutiers. Bourgneuf a été probablement le berceau familial des Blanchet qui essaimèrent au XIV<sup>e</sup>me siècle vers Nantes et Rennes. L'activité marchande de la famille commença à la 2<sup>e</sup>me moitié du XIV<sup>e</sup>me siècle et au bout de 2 ou 3 générations, la famille se tourna plutôt sur la magistrature tout en continuant à investir dans le commerce (P21). Les Blanchet avaient plusieurs maisons à Nantes (P23)*

*Les Blanchet sont un exemple de riches bourgeois qui accumulaient d'importantes surfaces de marais, montrant ainsi qu'au Moyen-Âge, les grands possédants n'étaient pas seulement des seigneurs laïques ou ecclésiastiques (SP127).*

*La trace la plus ancienne de la présence des Blanchet à Bourgneuf remonte à Clémence Blanchet dans le dernier quart du XIV<sup>ème</sup> siècle (SB127). Les investissements à grande échelle de la famille dans les marais datent de 1429/1432.*

*La famille Blanchet avait suivi l'itinéraire difficile et rare des roturiers bourgeois qui atteignent le statut de la noblesse : enrichissement par le négoce, achat de seigneuries, copie du mode de vie et des valeurs des nobles, légitimation officielle. La Seigneurie La Chabocière ( Haute Goulaine) fut achetée vers les années 1460 par Blanchet Jean. L'anoblissement officiel de la famille en Blanchet de la Chabocière eut lieu en 1470. Le statut de noble permettait à l'aîné de conserver les 2/3 du patrimoine et d'être exempté d'impôt. Le statut de noble entraînait la convocation à l'ost, le service militaire que les vassaux doivent à leur suzerain. (P31/35)*



Carte de la côte aux XIV<sup>ème</sup> - XV<sup>ème</sup> siècles ; extraite de la Thèse de doctorat de Françoise Gautier (1972) ; Phénomènes Littoraux et Protection des Rivages sur le pourtour de la Baie de Bourgneuf ( tome 2) ; d'après J.Mounès « Rivage oublié »

### **Contexte historique en 1463-1479**

Gilles de Rais, ancien compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, a été exécuté pour ses méfaits à Nantes en 1440. Le procès en réhabilitation de Jeanne vient de s'achever à Toul ( 1455-1456). La Guerre de Cent ans entre les Rois de France et d'Angleterre s'est terminée en 1453. L'Italie est en pleine Renaissance, ce qui n'est pas encore le cas en France. Gutenberg vient d'imprimer son premier livre (1446). Les Turcs viennent de prendre Constantinople (1453). La Bretagne est encore indépendante ; le duc de Bretagne est François II (1458-1488) ; sa fille Anne de Bretagne naît en 1477. Le Roi de France est Louis XI (1461-1483). La Bretagne perd son indépendance au Traité de Verger en 1488. Anne de Bretagne sera contrainte d'épouser le Roi de France Charles VIII en 1491. L'Amérique sera découverte par Christophe Colomb en 1492.

La Hanse domine le commerce en Europe du Nord. Son hégémonie décroît à la fin du siècle (1494) au profit des Hollandais et des Anglais.

### **Les salines de Robert Blanchet entre Les Moutiers, Bourgneuf et la côte**

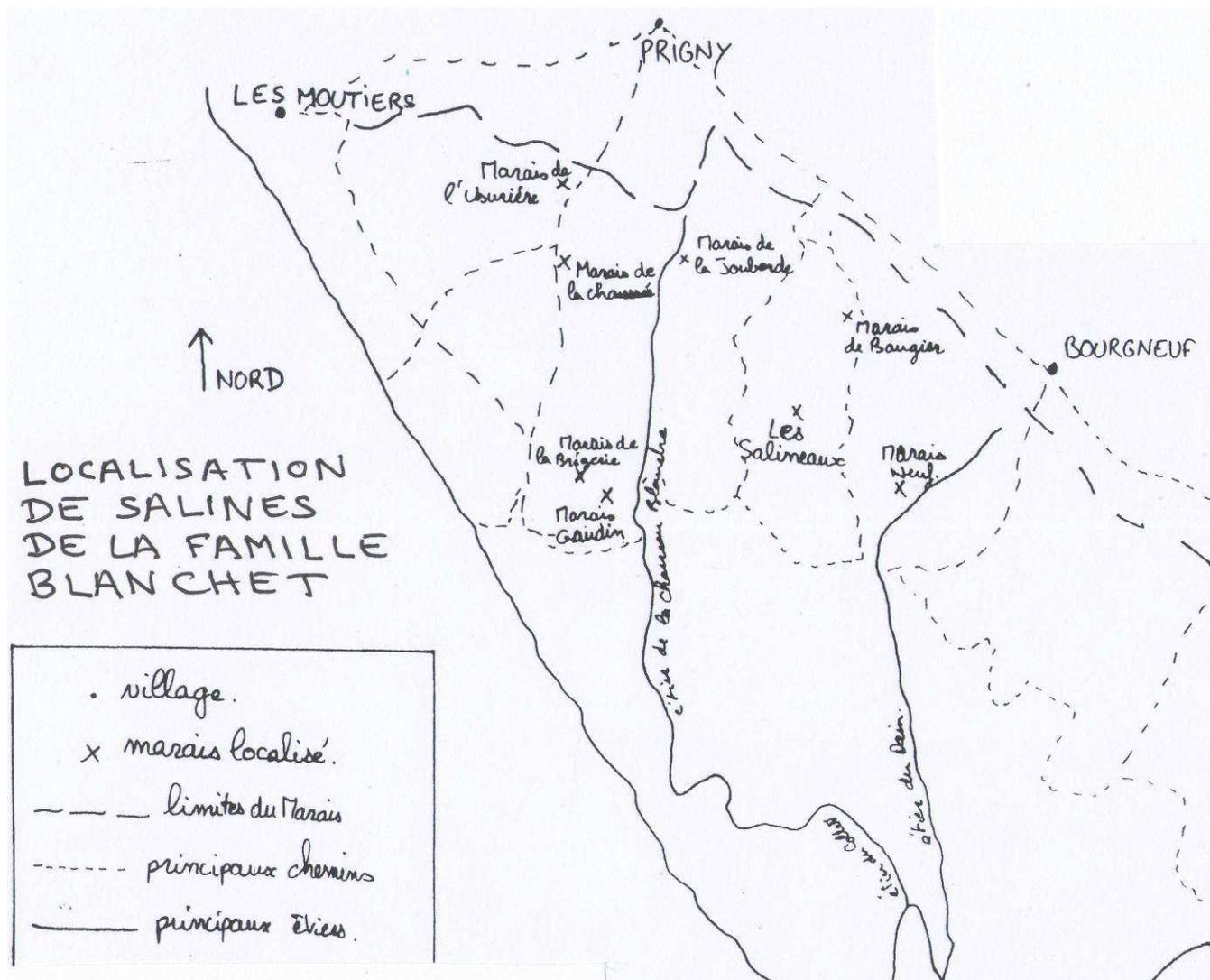
Dans son mémoire, Julien Briand a particulièrement étudié le bilan économique des salines de Robert Blanchet qui possédait plus de 800 aires saunantes (P46) à sa mort en 1484 (SB127) entre Les Moutiers, Prigny et Bourgneuf. Ces salines venaient d'être gagnées sur l'océan, la baie s'étant comblée entre le rivage du XIV<sup>e</sup> siècle et l'îlot du Collet en l'espace d'un siècle environ. En 1457, la production de sel est telle en Baie de Bretagne que les Guérandais se plaignent au Duc Jean V de la concurrence du sel de la Baie. C'est le début d'une période de grande richesse pour la région grâce aux marais salants avec un siècle d'or au XVI<sup>e</sup> siècle. (Nota 1 Michel Tessier p81).

La superficie moyenne des salines de Robert Blanchet était de 92 aires saunantes, variant de 22 à 200 aires. La superficie d'une aire saunante à l'époque peut être estimée à environ 30 m<sup>2</sup> (P60), c'est-à-dire la moitié de celle des œillets Guérandais (60 m<sup>2</sup>) actuellement utilisés et qui se sont répandus en Baie de Bourgneuf au XVIII<sup>e</sup> siècle (P60). On peut donc considérer que Robert Blanchet possédait l'équivalent de 400 œillets actuels de 60 m<sup>2</sup>. La famille avait acquis les salines entre 1429/1436 et 1460/1470.

Certains marais salants dit de « la communauté » étaient possédés en commun par les membres de la famille Blanchet (P80)



Le prix moyen d'une aire de saline est d'une livre 16 sous (P111). L'acquisition de ces 800 aires saunantes nécessitait donc une mise de fonds très importante estimée par Julien Briand à 1440 livres. Toutefois l'investissement était amorti en 5 ans si on considère que l'exploitation rapportait au propriétaire 290 livres par an. Au XV<sup>e</sup> siècle, l'achat d'aires saunantes était donc un investissement de haut rapport, rapidement amorti (P111).



Carte extraite du Mémoire de Julien Briand

Les statuts des salines (P61/62) pouvaient être de 3 types :

Dénomination du statut	Statut
<b>Salines à domayne</b>	Salines exploitées directement au profit du seigneur
<b>Aires franches</b>	Aires détachées du domaine seigneurial et conservant leur franchise fiscale
<b>Aires roturières</b>	Tenures encensives car inscrites dans un fief. Elles acquittaient un cens.

Les aires roturières étaient les plus répandues et la majorité des salines des Blanchet était ainsi des tenures concédées par un seigneur en échange de redevances et services.

## **L'EXPLOITATION DES SALINES**

### **La production des salines**

La production annuelle moyenne par aire saunante de 30 m<sup>2</sup> environ était de 0,1 charge soit 300 Kg (P82). On peut donc considérer que les 800 aires saunantes produisaient annuellement en moyenne 240 tonnes de sel. Julien Briand précise aussi (P88) que la production des 800 aires atteignait annuellement 110 charges. Selon les mesures de Michel Tessier dans son livre « Le Pays de Retz au Moyen-âge » (*nota 1*), une charge correspond à 2,75 tonnes actuelles. La production annuelle des 800 aires pouvait atteindre environ 300 tonnes actuelles.

En fait il pouvait y avoir de très grandes différences selon les années pour la production en raison de la météorologie et des catastrophes naturelles. Dans les données de production, il y a un rapport de 1 à 7 entre les mauvaises années et les bonnes (P81) ce qui impliquait la nécessité d'un stockage sur plusieurs années pour pouvoir vivre de sa production. Le taux de perte lors du stockage est estimé par Julien Briand à 10%.

Robert Blanchet était donc un gros producteur de sel, d'origine roturière, non loin des propriétaires ecclésiastiques et des seigneurs laïcs (P88). L'abbaye Blanche et le Prieuré de Saint Philibert de Noirmoutier possédaient plusieurs milliers d'aires.

En tentant de faire une équivalence, en estimant qu'une livre de l'époque correspond à environ 400 euros actuels (*notas 2 et 3*), on peut estimer l'investissement pour 800 aires à 576 000 euros et le bénéfice annuel sur les 800 aires pour le propriétaire à 116 000 euros

Robert Blanchet était donc un propriétaire important car il possédait aussi des terres en plus des salines. Par exemple il acquiert entre 1470 et 1477 environ 16 hectares de terres (4 journaux 82,5 boisseaux) (*nota 4*) en plusieurs propriétés à proximité du Saulzay à environ 200 deniers le boisseau, soit environ 2275 euros l'hectare actuel (334 euros pour 1468 m<sup>2</sup>). La surface moyenne de chaque terre achetée était de 6,8 boisseaux soit d'un hectare.

Mais l'essentiel des revenus de Robert Blanchet provenait des salines (P43).

Certaines années, la production est faible ou nulle. En 1476, « il n'y eut point de *sallainge* », probablement à cause d'une inondation des salines (SB129)

### **Les sauniers métayers**

L'exploitation des marais salants était confiée à des sauniers que l'on peut assimiler à des spécialistes salariés, employés pour leur savoir-faire. En effet, le saunier n'était pas à proprement parler un tenancier, puisqu'il ne disposait pas des aires qu'il exploitait (SB128)

Les modalités de contrats qui unissaient saunier et propriétaire reposaient sur le principe suivant : le volume de sel récolté était partagé entre Blanchet qui en recevait les 2/3 et le saunier qui n'en gardait seulement 1/3 comme salaire de son travail (P58). En fait cette répartition était très défavorable au saunier :

-cette répartition était de 70/30 et non de 50/50 dans un vrai métayage

-il était rare (P56) que les sauniers puissent attendre un cours élevé de la charge de sel pour vendre leur part. Le prix du sel atteignait son maximum entre les mois de mai à juillet, période de soudure avant la nouvelle production. On constate que le saunier vendait sa charge (25 sacs soit 2750 Kg) à 30 (prix plancher) ou 35 sous (600 à 700 euros) alors que le propriétaire en entreposant son sel et en le vendant au moment favorable pouvait la vendre à 70 ou 75 sous (P67) (1400 à 1500 euros).

Dans la pratique, le saunier récupérait seulement 25%, même 20% de la valeur totale du sel produit, c'est-à-dire juste ce qu'il fallait pour subsister. Le saunier vendait souvent sa part à son propriétaire ce qui lui permettait d'éviter de payer un cens et une dîme sur ses charges. Il ne subissait pas non plus dans ce cas de perte lors de l'entreposage. (P70)

### **L'endettement des sauniers**

En cas de mauvaise récolte, le saunier devait emprunter, souvent à son propriétaire, ce qui le rendait dépendant et attaché à vie à la saline qu'il ne pouvait plus quitter.

L'endettement des sauniers (SB130) étaient en fait inhérent à la nature même de leur métier puisque leur revenu annuel ne dépendait que de la production de quelques semaines. Pour les sauniers, ces prêts étaient une contrainte financière qui entraînait une dépendance très forte vis-à-vis de leurs employeurs puisqu'ils ne pouvaient quitter leurs salines avant d'avoir remboursé leurs dettes. Ainsi le saunier Perrot Glado a dû recouvrir entre 1475-1478 à 11 emprunts auprès de Robert Blanchet, passés sous seing privé. En 1485, le montant de la dette était de 18 livres (estimation 7200 euros). Le total des intérêts atteignait 29% en 3,5 ans.

### **Le revenu des sauniers**

Le revenu du saunier était donc très faible (SB129). Julien Briand donne l'exemple du saunier Perrot Glado qui saunait 3 marais, avec un total de 137 aires (environ 68 œillets actuels) pour le compte de Blanchard. Le revenu était en moyenne de 6 livres 16 sous par an (soit 136 sous/an ou 2720 euros). Ce revenu très modeste obligeait les sauniers à chercher des revenus de complément, soit des travaux d'entretien rémunérés dans les salines, soit d'effectuer des travaux de paysan.

### **Les bossis**

Les bossis sont des surfaces situées au pourtour de la saline, mise en culture ou servant de pâture aux bêtes (ovins ou bovins). Ce sont des petites buttes ou talus en forme de bosses de 1 ou 2 mètres de hauteur constituées de vase retirée des fossés qui longent les aires.

Les sauniers étaient donc aussi agriculteurs pour avoir un revenu complémentaire et parce que la saline n'occupait pas tout leur temps (P66). Ils pouvaient aussi utiliser les marais devenus « *gast* », car trop loin de la mer par exemple, et les transformer en pâturage ou en céréaliculture. Les bossis étaient labourés exclusivement à la pelle. Les blocs d'argile étaient tout simplement retournés. On ne peut émettre cette glaise. (histoire de la conquête du marais breton-vendéen et du port de Bourgneuf par F.Guilloux R944 GUI p 131)

### **Les sauniers en fermage**

Mais les pratiques pouvaient aussi changer. Par exemple à la mort de son père puis de sa mère, en 1492, leur héritier Pierre a remplacé le système du métayage par celui du fermage. Au fermier, étaient confiées des responsabilités bien plus étendues qu'au métayer. Le fermier assurait notamment la commercialisation de toute la production du sel (P68) et remettait au propriétaire les 2/3 de la somme obtenue (P68). Ce statut ne l'empêchait pas toutefois d'éprouver lui aussi d'importantes difficultés financières : en 1511, un saunier fermier devait à Pierre Blanchet 100 livres (soit 40000 euros) qu'il obtint de rembourser en 4 ans.

### **La population des marais**

La saliculture était une affaire familiale puisque femmes et enfants prenaient part à l'exploitation du sel (SB130). Le savoir-faire se transmettait de père en fils. Les femmes participaient au transport du sel sur les tesseliers et aidaient pour les cultures sur les bossis. (P67). Les sauniers formaient une sorte de corporation sociale et les enfants de sauniers se mariaient à l'intérieur de la corporation (SB130). On utilisait aussi sur les salines des manouvriers payés à la tâche, quelques jours de temps en temps, de façon aléatoire et plutôt rare (P75). Un homme était payé 22,5 deniers par jour soit 38 euros environ.

De fait de nombreux indigents vivaient de l'aide des hospices de la région.

En fait au milieu du XV<sup>ème</sup> siècle, les paroisses de Bourgneuf, de Saint Cyr et des Moutiers étaient plutôt bien peuplées. L'activité sur le sel demandait assez de main d'œuvre (P65).

## L'ENTRETIEN DES AIRES SAUNANTES

L'hiver, les salines étaient inondées (P74). Le travail des sauniers commençait au mois de mars par vider ces eaux hivernales. Il fallait ensuite nettoyer le sol en repoussant la vase accumulée sur les cotés. A intervalles réguliers d'une douzaine d'années, le sol de la saline nécessitait un chaussage, c'est-à-dire une sorte de labourage.

Ces travaux ne semblent pas trop alourdir les frais d'exploitation. A l'inverse, les frais d'amoncelage du sel ainsi que les indispensables réparations de la couverture protégeant les monceaux pouvaient être coûteux. Les monceaux de sel étaient protégés de la pluie par une couverture de *rouche* (sorte de roseau) et de vase. (P91)

Une série de canaux avaient été aménagés pour acheminer l'eau de mer des étiers jusqu'au centre de la saline. Les divers canaux étaient reliés par des couëfs (ou coués), c'est-à-dire par des troncs d'arbre évidés qui devaient être changés au bout de 20 ans.

Les fossés étaient curés annuellement au printemps. La vase qui les obstruait était rejetée sur les levées de terre. Ces chaussées, qui protégeaient la saline des éventuels dégâts de la mer, nécessitaient une surveillance régulière. L'entretien de ces chaussées et étiers revenait aux propriétaires riverains. Les autres infrastructures communautaires telles les charreaux (chemin de marais) ou les ports étaient entretenues par des tâches collectives réalisées dans le cadre de la seigneurie châtelaine. (P75)

Il n'a pas été possible à Julien Briand d'établir un coût d'entretien moyen par unité de surface (P77) mais il a pu noter des coûts ponctuels d'entretien :

<b>Opération d'entretien</b>	<b>Coût de l'opération</b>	<b>Coût rapporté en deniers</b>	<b>Coût estimé en euros (estimation 1 denier=1,67 euros)*</b>
<b>Installation d'un coué</b>	6 sous 8 deniers	80 deniers	134
<b>Chaussage de 11 aires</b>	36 sous 11 deniers	443 deniers	740
<b>Chaussage de 65 aires</b>	15 sous	180 deniers	301
<b>Réparation d'un étier</b>	9 sous à 41 sous 8 deniers	108 à 500 deniers	180 à 835
<b>Réparations sur les monceaux de 2 salines</b>	48 sous 4 deniers	580 deniers	847
<b>Couverture d'un monceau</b>	12 deniers par charge	12 par charge de 25 sacs	20 euros par charge de 25 sacs
<b>Salaire de 2 hommes qui ont passé 8 jours à découvrir le monceau, amasser le sel et lier la loué</b>	30 sous	360 deniers	601
<b>Charroy et amoncelage</b>	53 sous 3 deniers	639 deniers	1067
<b>Achat de 1000 loués neuves</b>	23 sous 4 deniers	280 deniers	468

*\*Si l'estimation du cout en Euros est discutable, les rapports entre les diverses interventions sont fiables*



## **LES FRAIS DE VENTES DU SEL AU XVÈME SIECLE**

Les frais de vente (P90) étaient de 3 natures :

- préparation des charges de sel
- transport du sel
- redevances seigneuriales à la vente

Ces 2 derniers frais sont regroupés par Julien Briand sous une seule dénomination « d'*avairies* ». Les *avairies* (transport et redevances) représentaient 70% des dépenses. Les dépenses totales faisaient chuter en moyenne le bénéfice de 35%.

### **La préparation des charges sur les salines**

Il fallait préparer la vente des charges de sel entreposées sur les tesseliers par une mise en sacs.

### **Le transport du sel**

Les coûts de transport du sel étaient de 3 types (P91) :

- le « *charroy* » : il fallait transporter les charges à dos d'hommes à travers les chemins de terre appelés « *charraux* » jusqu'à l'étier le plus proche
- le « *batelage* » : des barques prenaient ensuite le relais pour acheminer les charges jusqu'aux ports du rivage
- le « *chatelage* » ou « *deu au marchand* » : redevance au marchand ou probablement le transport des tesseliers aménagés sur les ports du rivage jusqu'aux navires mêmes.

Le transport était en moyenne de 10 sous 11 deniers (131 deniers=219 euros) par charge (de 2,75 tonnes actuelles) (*cf. Notas*) qui se décomposait comme suit :

- le charroy : 5 sous 6 deniers (66 deniers) par charge (47% du total)
- le batelage : 3 sous 9 deniers (45 deniers) par charge (34%)
- le chatelage : 20 deniers (19%)

Presque la moitié des frais de transport correspondait au transport des charges à dos d'hommes.



## **LA COMMERCIALISATION**

### **A quel moment vendre le sel ?**

Les délais de commercialisation étaient très variables de quelques mois à une durée maximale de 5 ou 6 années (P87). Deux considérations jouaient de manière contradictoire sur cette période de stockage.

D'une part, le risque de perte augmentait avec le temps d'entrepôt. Pour minimiser l'oxydation de sel et mettre la production à l'abri des catastrophes naturelles, le producteur avait tout intérêt à la commercialisation la plus rapide possible.

En revanche, les redevances sur la vente favorisaient le mouvement inverse. En effet le propriétaire acquittait au Seigneur une redevance sur le sel reposant sur les tesselliers. Or cette redevance, prélevée uniquement lors des ventes, était inversement proportionnelle au nombre d'années de stockage. Ainsi ce devoir de *texelage* pesait à hauteur de 12 deniers par charge entreposée depuis moins d'un an et de 8 deniers par charge au-delà. La durée d'entrepôt résultait donc d'un savant dosage entre risques de perte et économie financière (texelage et cours de la charge, car le sel était un produit sujet à spéculation).

### **La vente du sel à crédit**

La vente se faisait à crédit. Julien Briand donne un exemple. Si la vente s'effectuait en mai, le premier terme de paiement (la moitié seulement du prix de vente) n'avait lieu qu'en octobre. Ensuite, il a fallu encore 5 versements, effectués à des dates ultérieures inconnues pour que Blanchet touchât le produit total de la vente. Ceci explique pourquoi le pauvre saunier ne pouvait attendre les hauts cours du sel pour vendre.

### **La vente du sel et son transport sur les nef**

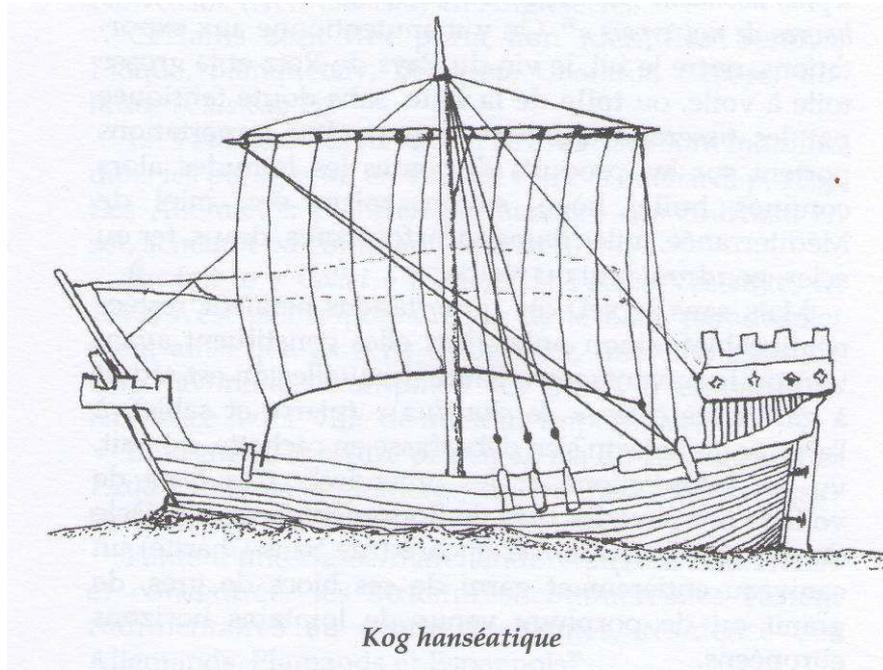
Un marchand local achetait l'ensemble de la production de Robert Blanchet en fonction des demandes qui lui étaient faites (P95) ; celui-ci se chargeait d'en trouver les débouchés auprès des navires stationnés dans la rade en procédant habituellement à un stockage de sel dans ses entrepôts, sel qu'il revendait en jouant sur les prix suivant la demande.

Blanchet a eu affaire avec un certain Hans de Thuer qui était d'origine flamande ou hanséate. Les « lieger » hanséates, présents à Bourgneuf depuis 1383, étaient chargés d'importer les quantités de sel demandées par leurs pays et éventuellement par d'autres pays.

Les transporteurs locaux effectuaient le batelage des charges des tesselliers des marais jusqu'aux ports de la côte. Les navires étaient de trop fort tonnage pour pénétrer dans les étiers. En 1477, on se plaint que l'étier de Bourgneuf ne soit plus accessible par les navires marchands, parce qu'on ne le cure pas assez (P96)

Les transporteurs utilisaient des barques à fond plat d'un petit tonnage appelées « vexeau » ne prenant que 7 à 13 charges (19 à 36 tonnes actuelles) par voyage ; ils étaient obligés de faire plusieurs déplacements pour approvisionner une même nef.

Ces transporteurs étaient payés par le producteur selon la distance. Un transport moyen de 12 charges (33 tonnes) par jour rapportait 40 sous (800 euros estimés). La situation des transporteurs apparaît plus enviable que celle des simples sauniers.



### **Petites charges produites et grandes charges marchandes**

Il existait 2 valeurs de la charge (P100)

-la charge entreposée sur les monceaux des producteurs était composée de 25 sacs de 110 Kg chacun (petite charge) (P62)

-la charge marchande ou grande charge était une charge de 27,5 sacs au moment de l'embarquement.

La petite charge normale correspond à ce qui est produit par la saline. La grande charge correspondait à ce qui était acheté par le marchand qui exigeait un peu plus de sel pour le même prix (P70)

Les marchands faisaient en fait un gain de 10% en volume au détriment des producteurs locaux. Les marchands faisaient supporter aux propriétaires ce surplus de sel livré.

### **Les redevances de chargement des navires marchands**

Le chargement des bateaux pouvaient durer de 2 à 10 jours (P99)

On a les exemples suivants :

	<b>Durée de chargement</b>	<b>Nombre de charges chargées à bord</b>	<b>Equivalent en tonnes actuelles</b>	<b>Tonnage embarqué par jour</b>
<b>Exemple N°1</b>	1 jour	12 charges	33 tonnes	33 tonnes/jour
<b>Exemple N°2</b>	2 jours	26 ou 23 charges	63,25 à 71,5 tonnes	32 à 36 tonnes/jour
<b>Exemple N°3</b>	10 jours	71 charges (dont 47 en 2 jours)	195 tonnes dont 129,25 tonnes en 2 jours	19,5 tonne par jour (sur 10 jours) ou 65 tonnes/jour (sur 2 jours)

On constate que les chargements de bateaux sont plutôt rapides. Cette rapidité s'explique par le poids des redevances commerciales fonction du nombre de jours passés à quai et de l'importance du chargement.

### Redevance à la journée

Selon C.BOUHIER « les Comptes du sel à Noirmoutier », il y avait une grosse incitation à charger en une journée à Noirmoutier:

-Si tout était chargé en une journée, le marchand ne payait qu'un denier par charge au titre du droit de planche

-Au contraire, si le chargement durait plus longtemps, le marchand devait payer 4 deniers par jour supplémentaire.

Si on estime en euros actuels pour un chargement de 12 charges par jour, on obtient :

Chargement de 12 charges (33 tonnes) en 1 jour :  $12 \times 1 \times 1,67 = 20$  euros

Chargement de 12 charges en 2 jours  $(12 \times 1 + 12 \times 4) \times 1,67 = 100$  euros

On peut penser que sur notre côte de Bourgneuf, il y ait eu aussi de telles incitations.

### Redevance au tonnage de sel emporté

La *grande coutume* portait sur le volume de sel emporté par le bateau :

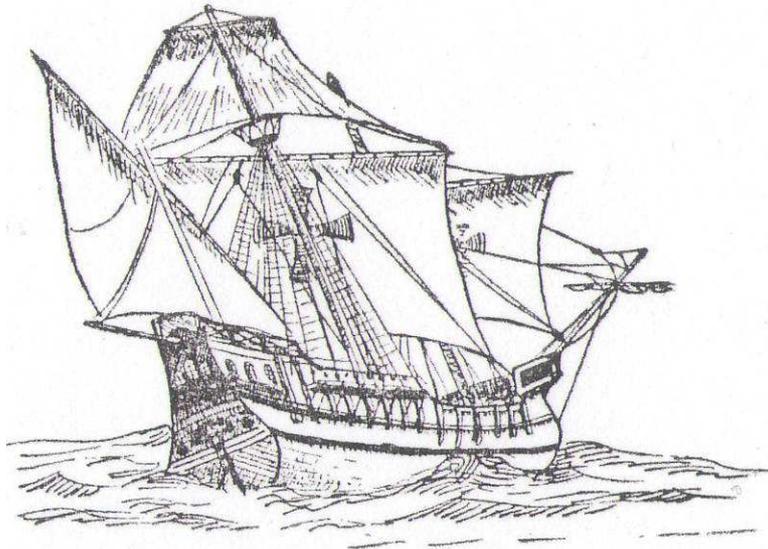
Tonnage emporté < 12 charges (33 tonnes actuelles) : le marchand payait 6 deniers par charge

Tonnage emporté > 12 charges : le marchand payait 12 deniers par charge

En fait cette redevance favorisait les petits bateaux de 12 charges au plus au détriment des gros bateaux. C'était peut être une façon de protéger ou favoriser les locaux par rapport aux marchands étrangers.

### Le tonnage transporté par les bateaux

Selon R. Favreau dans son livre « Le commerce du sel en Poitou... », plus de la moitié des navires emportait moins de 12 charges (33 tonnes) ; 1/3 entre 12 et 25 charges (entre 33 et 69 tonnes) ; seulement 13% au-dessus de 26 charges (715 sacs soit 79 tonnes actuelles)



Voiliers du XV<sup>e</sup> s., du modèle de ceux  
qui donnèrent à Bourgneuf son éclat  
commercial

Gravure extraite du livre de Jean Mounès « Rivage oublié » Illustrations Marc Guitteny (éditions du Pays de Retz, Paimbœuf 1960)

### **Les bateaux d'Europe du Nord et les bateaux Bretons et Normands**

Dans ses comptes, Blanchet ne parle que de « nefs ( du latin *navis* ) » pour les grands bateaux marchands Hanséates.

En fait les bateaux les plus petits s'apparentaient plutôt à des « barques » ou « voessel » utilisés plus communément par les Bretons et les Normands.

Les Bretons et Normands affluaient au mois de mai après le passage des Hanséates et Hollandais. A partir de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, ces marins « locaux », aux bateaux plus petits et plus compétitifs, devinrent très actifs vers les Pays comme l'Angleterre et la Hollande qui eux-mêmes cherchaient à briser le monopole de la Hanse. La ligue hanséatique était un groupement de villes marchandes allemandes qui au moyen-âge contrôlait le commerce maritime sur la mer Baltique et la mer du Nord. La Hanse avait un comptoir à Nantes.

### **L'après XV<sup>ème</sup> siècle**

La fin du XV<sup>ème</sup> et le XVI<sup>ème</sup> constituent l'apogée financière de la Baie grâce au sel. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, Nantes reçoit au moins 6000 vaisseaux par an apportant le sel de Guérande et de Bourgneuf.

L'exemple des Blanchet démontre que les bourgeois nantais investissaient massivement au mi-XV<sup>ème</sup> dans les marais salants de la baie de Bretagne. Ces investissements étaient d'un haut rapport économique pour les propriétaires (P112), ce qui permettait de construire des fortunes familiales. Cependant, une fois anoblie, la famille Blanchet eut tendance à se replier sur ses seigneuries, le but n'étant plus désormais de générer un important profit mais de se fondre dans le mode de vie de la noblesse. Les propriétaires de salines se désintéressent peu à peu de leurs salines.

Les grandes inondations de 1511 à Bouin et de 1548 à Bourgneuf déstabilisent durablement la production de sel (P112). La production commence à décliner. L'envasement des ports et la concurrence sonnent la fin de l'âge d'or. Bourgneuf, qui a toujours été un village rural, perd peu à peu la réputation européenne qui était la sienne aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles.

A la fin du XVI<sup>ème</sup>, la période d'apogée financière de la baie n'est plus qu'un souvenir.



## Un siècle de la famille Blanchet de 1420 à 1528

*Julien Briant pense que Bourgneuf fût le berceau familial des Blanchet*

**Clémence Blanchet apparaît à Bourgneuf au dernier quart du XIV<sup>ème</sup> siècle. Son frère Denis était probablement marchand à Nantes. Denis Blanchet a 4 enfants dont deux fils : Jehan l'ainé et Jehan le jeune.**

**Jehan le jeune est secrétaire du Duc Jean V au début des années 1430 puis procureur à Nantes en 1435.**

**Jehan l'ainé est en charge en 1426 de la réformation des feux (c'est-à-dire de la révision du recensement des feux fiscaux).**

**Jehan l'ainé aura 5 enfants dont deux fils Jean et Robert. Jean aura la plus belle carrière à Nantes : Procureur particulier de Nantes de 1462 à 1480, Procureur Général en 1481 (il n'y a que 2 procureurs généraux pour toute la Bretagne, chargés de défendre les intérêts du Duc, l'un en Haute Bretagne, l'autre en Basse Bretagne) ; Sénéchal en 1487**

**Son jeune frère Robert est avocat à la cour de Nantes ; son fils est lui-même juriste.**

**L'étude de Julien Briand porte sur 3 générations ; Jehan l'ainé, Robert et Pierre entre 1420 et 1528.**

**Dans « Vivre dans les villes bretonnes au Moyen Age » de Jean Pierre Leguay (Presse Universitaire de Rennes), on note en page 83 un Henry Blanchet qui était agent de change et prêteur sur gages , sans date de référence.**

**Dans « Notes historiques et statistiques sur les Communes du Département de la Loire Inférieure » par Chevas apparaît aussi le nom Blanchet en page 179.**

### NOTES

**Gravures extraites du livre « Le Pays de Retz au moyen-âge » de Michel Tessier (Editions du Petit Pavé Fév.2007) et du livre « Les chemins du sel de Gilbert Dunoyer de Segonzac ( découvertes Gallimard) Les estimations de coûts en euros actuels ne sont que des ordres de grandeur**

**Nota 1 :** Michel Tessier « Le Pays de Retz au Moyen Age » (Editions du Petit Pavé) page 182

Une charge=25 sacs de 2,5 boisseaux de 44 kg=2750 Kg ; un sac pesait 110 Kg.

Julien Briand page 70 : la grande charge était de 27,5 sacs. Le prix d'une grande charge était de 35 sous. La petite charge était formée de 25 sacs (P62)

**Nota 2 :** à cette époque, les monnaies étaient d'après le mémoire de Julien Briand dans la région de Bourgneuf :

1 livre=20 sous=400 euros et 1 sou=12 deniers=20 euros.

1 denier=1,67 euro environ

**Nota 3 :** En 2009, à Noirmoutier, un hectare de marais salant coute 6000 euros : achat de 16 œillets sur 3,9 ha=6000 euros/ha=23400 euros ; on utilisera l'hypothèse de 1440 euros par œillet ; 800 aires soit l'équivalent de 400 œillets coûtaient 1440 livres fin XV<sup>ème</sup>, soit 3,6 livres par œillet

On peut faire ainsi la corrélation très approximative 1 livre du XV<sup>ème</sup>=400 euros 2009 environ, pour avoir des ordres de grandeurs en terme de coûts.

**Nota 4 :** Julien Briand utilise 2 unités de mesure pour les surfaces de terre : le boisseau et le journal. On peut estimer que le boisseau et la boisselée utilisée par Michel Tessier à la page 182 de son livre « le Pays de Retz au Moyen-âge » sont les mêmes unités de mesures

Boisselée=boisseau=14,60 ares=1468 m<sup>2</sup>

Journal=1/2 hectare=4862 m<sup>2</sup>



*Association Patrimoine Marche de Bretagne Marais Breton (P2MB) des Moutiers en Retz  
Déclarée en Sous-préfecture de Saint Nazaire en 1997 n°0443009654 Loi de 1901  
Agréée au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement Arrêté Préfectoral du 15/10/2002  
Domaine de Lyarne 44760 Les Moutiers en Retz*